

Séance du Conseil de Ville du 26.03.2018

2.05/18

Question écrite

Des parcs pour les autocars

En 2015 le PLR avait déposé la motion 5.10/15 afin que le Conseil communal mène une réflexion avec les différents acteurs de la commune et des environs pour créer des places de parcs en ville pour les autocars.

Deux problèmes sont identifiés. D'une part il faut organiser un emplacement pour embarquer les clients d'une entreprise de transports de personnes privée afin de partir en voyage et d'autre part donner envie aux chauffeurs de cars de passage; notamment avec l'augmentation de trafic due à l'ouverture de la N16, à s'arrêter à Delémont.

Malheureusement la motion a été refusée par 16 voix contre 14.

Le Conseil communal estimait que de créer une commission pour cette problématique n'était pas nécessaire étant donné que des places de parcs pour autocars ont été réalisées dans l'angle nord-ouest de la place de parc du Comptoir.



Places de parcs pour autocars à Delémont

Suite à la dispute entre la municipalité et la Société du comptoir, des plots en béton ont été installés afin d'empêcher le parcage des autocars.

Le Conseil communal est-il satisfait de cet état de fait?

Ne devrait-il pas revoir sa position par rapport à la motion 5.10/15?

La parcelle 5298 à l'est du campus de formation tertiaire StrateJ ne pourrait-elle pas être une solution pour parquer des autocars et également des voitures?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Le groupe PLRD
Pierre Chételat